

Division de la gestion des rentes
100 - 630, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H3B 1S6
Télécopieur : 514 872-8184

Catégorie d'employé

- Cadre
 Contremaître
 Fonctionnaire
 Membre de l'état-major
 Pompier
 Professionnel

Renseignements personnels	Prénom	Matricule	Date de naissance			Sexe
Nom			Année	Mois	Jour	F <input type="checkbox"/>
						M <input type="checkbox"/>
Adresse					Code postal	
Téléphone au domicile	Téléphone au travail	Adresse électronique				

A. - Demande de rachat de service passé

Un bilan complet des périodes admissibles à un rachat sera effectué.

Veillez inscrire tous les renseignements supplémentaires qui pourraient être utiles lors de la recherche des périodes de service passé admissibles à un rachat (fonctions, services, anciens matricules, transfert d'acquis avec un organisme externe) :

Des périodes de service passé font-elles présentement l'objet d'un rachat ? Oui Non

Note

- Veuillez accompagner votre demande du plus récent avis de cotisation que vous a fait parvenir l'Agence du revenu du Canada, **sans quoi nous ne pourrions procéder au traitement de votre dossier.**
- Dans le cas des absences pour des raisons familiales ou parentales, veuillez joindre une copie du certificat de naissance du ou des enfants, **sans quoi nous ne pourrions procéder au traitement de votre dossier.**
- **Veillez prendre note que nous ne pouvons estimer le délai de traitement de votre demande de rachat, considérant que la quantité de demandes reçues fluctue continuellement.**
- **Veillez prendre note que si vous cessez votre participation moins de 90 jours après la date de votre demande celle-ci ne sera pas traitée à moins qu'elle ait déjà été acceptée.**

B. Demande de reconnaissance de service passé à la suite d'une réembauche

Si vous avez cessé votre participation à un régime de retraite de la Ville et que vous êtes réembauché et participez à nouveau à ce même régime, vous pouvez vous faire reconnaître vos années de participation antérieures dans votre nouvelle participation au régime.

Note

- Vos droits aux prestations de cessation de participation selon votre participation antérieure seront suspendus jusqu'à la prochaine cessation de participation, le cas échéant.
- Tout droit remboursé ou transféré à l'égard de votre participation antérieure devra être remboursé à la caisse de retraite avec les intérêts.

Je désire reconnaître ma participation avant ma réembauche dans ma participation actuelle au régime.

Signature du participant	Date de la demande		
	Année	Mois	Jour

Vous pouvez nous faire parvenir votre demande par courriel selon votre catégorie d'employé :

regimeretraite.cadres@ville.montreal.qc.ca

regimeretraite.contremaitres@ville.montreal.qc.ca

regimeretraite.fonctionnaires@ville.montreal.qc.ca

regimeretraite.pompiers@ville.montreal.qc.ca

regimeretraite.professionnels@ville.montreal.qc.ca

« Nous accuserons réception de votre demande par courrier électronique »